

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1503**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rue de la Doua - Travaux de déconstruction de bâtiment - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 2 juin 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour la déconstruction d'un bâtiment à Villeurbanne, 1 rue de la Doua.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Mazza pour un montant de 321 047,06 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 2 juin 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 13 juin 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour la déconstruction d'un bâtiment, 1 rue de la Doua à Villeurbanne et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Mazza pour un montant de 321 047,06 € TTC.

**2° - Cette opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements et fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 600 000 € en dépenses sur l'exercice 2003 - compte 231 210 - fonction 020 - opération 0736 - centre budgétaire 7510 - centre de gestion 572 300.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,